



# IPECA - SANTÉ

## Maintien de la couverture santé enfant majeur

Toulouse  
le 14 octobre 2024

Pour continuer à bénéficier des garanties du contrat santé AIRBUS, les **enfants majeurs** des salariés doivent être en **poursuite d'études** ou être **fiscalement à charge**, et ce jusqu'à la **veille du 27ème anniversaire**.

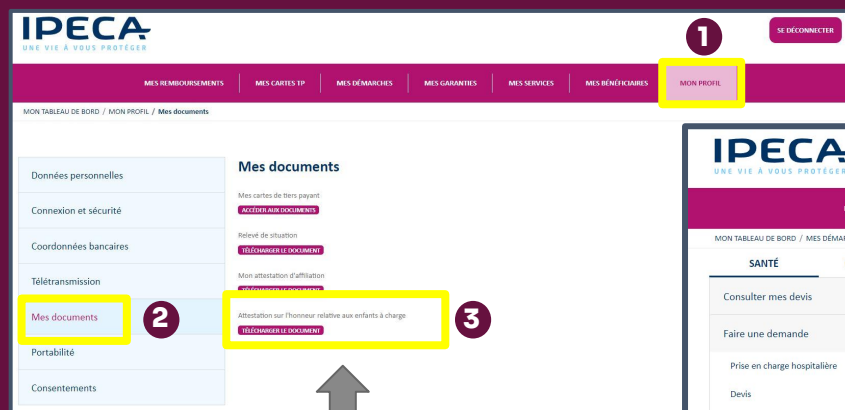


Airbus

L'ensemble des salariés concernés par cette situation ont reçu un mail fin septembre de la part d'IPECA (copie de ce mail en cliquant [ici](#)).

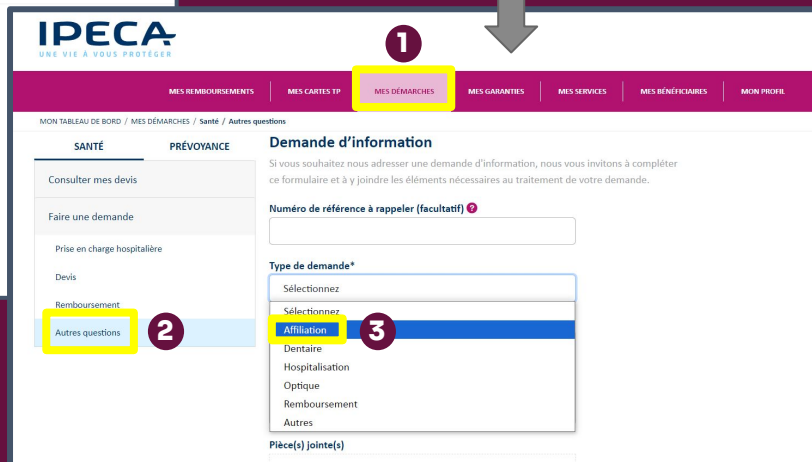
Vous devez adresser à IPECA avant le 28 octobre :

- Le **certificat de scolarité 2024/2025** et / ou
- L'**attestation sur l'honneur relative aux enfants fiscalement à charge**, téléchargeable via votre espace privé sur [www.ipeca.fr](http://www.ipeca.fr) dans la rubrique « Mes documents ».



**Télécharger l'attestation**  
Mon profil / Mes documents / Attestation sur l'honneur relative aux enfants à charge

**Envoyer l'attestation**  
Mes démarches / Autres questions / Affiliation



Sans réponse de votre part **au plus tard le 28 octobre**, IPECA procédera à la fermeture des droits de vos enfants à effet du 31 décembre 2024.

Il y a tant de choses  
**qui nous réunissent**

